

DES TARIFS POSTAUX PRÉFÉRENTIELS POUR LE LIVRE : UNE URGENCE EN AMÉRIQUE LATINE

Massivement utilisés par les petites structures éditoriales pour la diffusion de leurs productions auprès des libraires, des bibliothèques et des lecteurs, les services postaux représentent un outil privilégié de la circulation du livre dans le monde. Or, l'absence, la disparition ou la remise en cause des tarifs postaux particuliers au livre portent préjudice à la bibliodiversité dans de nombreux pays.

Dans un espace latino-américain très vaste et marqué par la faiblesse de la distribution, une grande partie des éditeurs assurent eux-mêmes l'acheminement de leurs productions¹. Pour eux, l'existence de tarifs postaux préférentiels permettant l'envoi de livres apparaît d'autant plus vitale.

LE LIVRE : UN STATUT À PART RECONNU PAR L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

Institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, l'Union postale universelle (UPU) remplit un rôle de régulation et de médiation entre les États sur les questions postales. Considérant les échanges postaux comme l'un des vecteurs essentiels d'accès à l'information, l'UPU défend l'idée d'« un service postal universel » et incite les postes des États membres à offrir des prestations de qualité et économiquement accessibles à l'ensemble des populations quelles que soient leur situation géographique ou leur condition sociale.

Participant de la circulation internationale des idées, le livre n'est pas oublié par l'Union postale universelle. Ses statuts recommandent ainsi la mise en place de tarifs préférentiels pour les envois à l'international de livres et de revues², reconnaissant comme fondamental le rôle joué par le livre dans la communication et la diffusion de l'information. Pour les mêmes raisons, des organismes internationaux tels que l'Unesco ou le Cerlalc³ encouragent la mise en place de tarifs préférentiels

¹ Lire à ce sujet l'étude d'Elena Enríquez Fuentes réalisée pour de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants « El comercio de libros entre España y América latina : disonancia en la reciprocidad », décembre 2008, http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Comercio_del_libro.pdf

² « L'opérateur désigné d'origine a la faculté de concéder, pour les envois de la poste aux lettres contenant : 7.1 des journaux et écrits périodiques publiés dans son pays, une réduction qui ne peut en principe dépasser 50 % du tarif applicable à la catégorie d'envoi utilisée ; 7.2 des livres et brochures, partitions de musique et cartes géographiques qui ne contiennent aucune publicité ou réclame autre que celle qui figure sur la couverture ou les pages de garde de ces objets, la même réduction que celle sous 7.1 » Article RL 107 7.2 du « Manuel de la poste aux lettres », Bureau international de l'Union postale universelle, Berne, 2009.

³ Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latina y el Caribe: <http://www.cerlalc.org/>

pour le livre. Malgré ces préconisations, peu de pays d'Amérique latine les appliquent réellement. La circulation des idées s'en trouve grandement menacée.

TARIFS POSTAUX ET LIVRES EN AMÉRIQUE LATINE

Thème récurrent des rencontres d'éditeurs indépendants latino-américains, les coûts postaux sont régulièrement dénoncés comme l'un des obstacles majeurs à la circulation du livre en Amérique latine⁴. L'étude des tarifs en vigueur dans les différents pays révèle des situations pour le moins contrastées mais elle permet néanmoins d'identifier clairement, à travers quelques exemples emblématiques, plusieurs menaces pesant sur la circulation du livre.

- *Des tarifs préférentiels qui ne s'appliquent plus*

L'existence dans les textes de loi d'un tarif postal préférentiel pour le livre ne garantit malheureusement pas son application. En Uruguay, un tarif particulier pour les professionnels du livre existe toujours en théorie. Dans les faits, il ne s'applique plus et n'est plus proposé par la poste nationale uruguayenne. **La disparition effective de ce tarif postal a rendu presque impossible les envois de livres à l'unité à l'étranger : les seuls frais postaux dépassant bien souvent largement le prix du livre.**

La disparition des tarifs préférentiels s'inscrit dans un mouvement plus général de libéralisation des services postaux. Les postes nationales, en Amérique latine comme ailleurs, ont tendance à calquer leur fonctionnement sur celui des entreprises privées et à oublier leurs missions de service public. Sans doute jugés trop peu rentables, les tarifs postaux particuliers pour le livre sont abandonnés par les postes nationales, qu'elles soient étatiques ou privées.

- *Un rabais purement symbolique*

Pour rendre possible la circulation du livre par la poste, il ne suffit pas que la loi prévue s'applique, encore faut-il que le tarif préférentiel donne lieu à une véritable réduction par rapport aux tarifs normaux. Au Guatemala, la poste nationale⁵ prévoit effectivement un tarif particulier pour les envois nationaux et

⁴ Interpellée par plusieurs de ses membres latino-américains, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants a décidé de réaliser un questionnaire visant à connaître leur utilisation des services postaux. Les Chambres du livre des différents pays latino-américains ont également été sollicitées. Ne prétendant pas à l'exhaustivité, cette enquête a cependant permis de dégager des problèmes saillants qui constituent la base de ce plaidoyer. Vous trouverez prochainement une synthèse de cette étude sur le site de l'Alliance.

⁵ Depuis 1997, le gouvernement du Guatemala a décidé de confier la gestion des services postaux du pays à une entreprise privée. Suite à un processus public, le gouvernement guatémaltèque a engagé « El Correo », qui a conclu un contrat avec l'entreprise Postes Canada, service postal du Canada

internationaux de livres, mais le rabais de 3 % auquel donne droit ce tarif pour les envois entre 1 et 2 kilos⁶, n'offre aucun avantage véritable aux éditeurs et aux libraires.

- **Une absence de garantie sur la durée**

Ailleurs, l'absence de tarifs postaux préférentiels pour l'objet « livre » dans les textes de loi pousse les Chambres du livre de certains pays latino-américains à passer des accords avec des opérateurs postaux publics ou privés. C'est le cas en Argentine où la Chambre du livre a passé un accord avec la poste nationale (« El Correo Argentino ») mais aussi avec des opérateurs privés. Renégociés tous les ans ou tous les deux ans, en faisant jouer la concurrence, ces accords permettent souvent des réductions importantes par rapport aux tarifs en vigueur pour le public⁷. **Pourtant, ils ne sauraient se substituer aux tarifs postaux préférentiels : d'une part parce qu'il faut être membre des Chambres du livre pour en bénéficier et d'autre part parce qu'ils n'offrent pas la garantie d'un tarif réduit pérenne pour les éditeurs et libraires.**

- **Une protection totalement inexistante**

Dans les pays ne bénéficiant d'aucune réduction sur les tarifs postaux pour les envois de livre, les éditeurs indépendants se trouvent dans l'incapacité pure et simple de satisfaire les commandes venant de l'étranger : *« l'offre abondante reste cantonnée aux marchés locaux bien qu'une part importante des quinze à vingt mille titres qu'ils publient chaque année présente un intérêt culturel considérable pour les lecteurs des autres pays. Ce phénomène a des répercussions sur la vie culturelle dans son ensemble⁸».*

Face à cette situation alarmante, nous, Alliance internationale des éditeurs indépendants, appelons les gouvernements et les postes nationales des pays latino-américains à :

- **Respecter les lois en vigueur en appliquant de manière effective des tarifs postaux préférentiels pour l'objet « livre ».** Les tarifs postaux particuliers devraient concerner à la fois les envois nationaux et internationaux et différencier

fonctionnant comme une société indépendante de l'État (source : site Web officiel du gouvernement du Canada et Wikipedia).

⁶« Para el envío de impresos con un peso de entre 1000 y 2000 gramos el "El Correo" de Guatemala tiene una tarifa "preferencial" que es 3% más baja que la de cartas y documentos », Raúl Figueroa Sartí, « Obstáculos a la circulación del libro en Centroamérica », contribution présentée lors de la table ronde « Centroamérica: literatura, comercio y propiedad intelectual », le 19/02/2009, à Granada, Nicaragua.

⁷ En Argentine, l'accord avec DHL offre par exemple un rabais de 65 % aux éditeurs membres de la Chambre du livre pour les envois à l'étranger (voir l'étude sur le site de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants).

⁸ « La circulación del libro entre los países latinoamericanos : problemas y recomendaciones », Taller de Comayagua, Biodiversidad y Circulación, Subdirección Libro y desarrollo, Cerlalc, mai 2009.

l'objet « livre » de la simple marchandise. Ils confirment ainsi le statut particulier qu'octroie l'Union postale universelle aux différents produits culturels.

- Développer un dispositif législatif adéquat quand il n'en existe pas. Les tarifs postaux préférentiels peuvent en effet trouver leur place dans une loi sur le livre comme le recommande le Cerlalc dans son modèle de loi (*ley de Guyaquil*⁹). **Ces tarifs particuliers devraient offrir à tous, et en priorité aux professionnels du livre, une réduction d'au moins 50 % par rapport au tarif normal pour les envois nationaux et internationaux, et ce, quelle que soit la quantité de livres à envoyer.**
- **Mettre ou remettre en place le système de Sacs « M ».** Ce système permet l'envoi groupé de livres pour un poids pouvant atteindre 30 kilos. En voie de disparition, ou inexistant, le système de sacs « M » offre pourtant une solution particulièrement économique aux éditeurs souhaitant envoyer une quantité importante de livres vers un point de vente à l'étranger. À ce titre il s'avère être un outil essentiel de la circulation des livres et des idées. Au Chili, grâce à la persévérance de l'association Editores de Chile, le système de sacs « M » a été réactivé il y a un peu plus d'un an par la poste nationale. Cependant, l'ensemble des avantages dont bénéficiaient les professionnels du livre n'a, à l'heure actuelle, pas été rétabli dans ce pays.

Enfin, nous appelons les gouvernements des différents pays latino-américains ainsi que les postes nationales à prendre conscience de la nécessité des tarifs postaux préférentiels pour l'ensemble de la chaîne du livre. Ces tarifs rendent possible l'acheminement et la diffusion des productions des éditeurs vers les librairies, les bibliothèques et les lecteurs, et contribuent à la biodiversité en permettant aux éditeurs, quelle que soit leur taille, de diffuser, nationalement et internationalement, leurs productions. En favorisant la commande à l'unité, ces tarifs aident les libraires à proposer aux lecteurs une offre large et représentative de la diversité éditoriale. Ils participent également au développement de la vente par correspondance dans les librairies, enjeu essentiel pour le futur de la profession face à la concurrence accrue des sites de vente en ligne.

Ces propositions s'inscrivent pleinement dans la lignée de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles¹⁰ » de l'UNESCO dont certains principes ont été réaffirmés en 2006 par la « Charte culturelle latino-américaine ». Ce texte reconnaît ainsi l'importance des industries

⁹ « Capítulo III. – Artículo 9 : Los libros impresos y editados en (país) gozarán de tarifa postal preferencial o reducida, de acuerdo con la ley nacional y con los convenios postales internacionales, y circularán libremente. Únicamente por sentencia judicial podrá limitarse la circulación de libros. » Loi type de Guyaquil, http://www.cerlalc.org/documentos/ley_tipo.htm

¹⁰ « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », UNESCO, Paris, 20 octobre 2005, http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=33232&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

culturelles et recommande de « *mettre en place des mécanismes de coopération qui favorisent la diffusion des biens culturels dans l'espace latino-américain et au-delà, en accordant une attention toute particulière au secteur cinématographique et audiovisuel, à la musique et au livre* ¹¹ ».

Attendu que :

- **dans un contexte de concentration éditoriale et de mainmise des grands groupes sur la vente du livre, il devient de plus en plus difficile aux éditeurs indépendants d'Amérique latine de diffuser leurs productions ;**
- **les éditeurs et libraires indépendants sont des acteurs majeurs de la diversité culturelle ;**

Nous, éditeurs indépendants, affirmons qu'il est plus que jamais nécessaire - à l'heure du développement du livre numérique - de mettre en place, d'améliorer ou de préserver les tarifs postaux préférentiels pour une meilleure circulation du livre papier et le maintien d'une indispensable bibliodiversité.

Plaidoyer coordonné par



www.alliance-editeurs.org

¹¹ La « Charte culturelle latino-américaine » a été adoptée lors du 16^{ème} Sommet ibéro-américain de Montevideo (Uruguay), en novembre 2006 : <http://www.oei.es/xvicumbrecarta.htm>

LISTE DES SIGNATAIRES

LES COORDINATEURS DES RÉSEAUX LINGUISTIQUES DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES ÉDITEURS INDÉPENDANTS

Nouri ABID, Tunisie, coordinateur du **réseau arabophone**

Serge DONTCHUENG KOUAM, Cameroun, coordinateur du **réseau francophone**

Marc FAVREAU, États-Unis, coordinateur du **réseau anglophone**

Araken GOMES RIBEIRO, Brésil, coordinateur du **réseau lusophone**

Guido INDIJ, Argentine, coordinateur du **réseau hispanophone**

COLLECTIFS NATIONAUX D'ÉDITEURS INDÉPENDANTS LATINO-AMÉRICAINS

Alianza de editoriales mexicanas independientes (**AEMI**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 16 maisons d'édition, **MEXIQUE**

Alianza peruana de editores independientes universitarios y autónomos (**ALPE**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 14 maisons d'édition, **PÉROU**

Asociación de editores independientes de Chile (**EDIN**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 28 maisons d'édition, **CHILI**

Alianza de editores independientes de la Argentina por la bibliodiversidad (**EDINAR**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 31 maisons d'édition, **ARGENTINE**

Liga brasileña de editores (**LIBRE**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 103 maisons d'édition, **BRÉSIL**

Red de editoriales independientes de Colombia (**REIC**), collectif d'éditeurs indépendants regroupant 27 maisons d'édition, **COLOMBIE**

ÉDITEURS MEMBRES DU RÉSEAU HISPANOPHONE DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES ÉDITEURS INDÉPENDANTS

Ángeles ALONSO, Baile del Sol, **ESPAGNE**

Héctor DINSMANN, Libros de la Araucaria, **ARGENTINE**

Pablo HARARI, Ediciones Trilce, **URUGUAY**

Ricardo HERRERO-VELARDE, Popular, **ESPAGNE**

Guido INDIJ, la marca editora, **ARGENTINE**

Octavio KULESZ, Libros del Zorzal, **ARGENTINE**

José Antonio QUIROGA, Plural Editores, **BOLIVIE**

Paulo SLACHEVSKY, Lom Editorial, **CHILI**

Mikel SOTO NOLASCO, Editorial Txalaparta, **PAYS BASQUE – ESPAGNE**

Abdón UBIDIA, Editorial El Conejo, **ÉQUATEUR**

CHAMBRES DU LIVRE LATINO-AMÉRICAINES

Cámara Argentina del Libro, **ARGENTINE**

Cámara Argentina de Publicaciones, **ARGENTINE**

Cámara Dominicana del Libro, **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

Cámara Hondureña del Libro, **HONDURAS**

Cámara Paraguaya del Libro, **PARAGUAY**

Cámara Uruguaya del Libro, **URUGUAY**

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Grupo Iberoamericano de Editores (**GIE**), représente l'industrie éditoriale d'Amérique latine, du Portugal et de l'Espagne à travers 27 associations nationales de 23 pays.

International Publishers Association (**IPA**), représente 60 organisations d'une cinquantaine de pays à travers le monde.